



PROCÈS VERBAL

Commission Territoriale de Discipline

Samedi 30 mai 2026 – PLOUFRAGAN

Maison des sports Ploufragan, 18 Rue Pierre de Coubertin, 22440 Ploufragan

Composition de la commission :

Présidente de séance : Justine GAC

Secrétaire de séance : Laure BEAUDOUIN

Membres : Dominique TRUBERT, Pierre JOLIVET, Marc MOREAU, Alexandra LE NY

Dossier 21G95 :

Retrait : Justine GAC

Match : 2EME DIV MAS

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A4 - Faute individuelle - atteinte à personne - Propos discriminatoires et coup intentionnel

Sanction : 12 dates fermes

Pénalité financière : 720 €

Dossier 21G60 :

Retrait : Alexandra LE NY

Match : U15F COUPE TER

Concerné : Joueuse mineure

Club : Club B

Motif retenu : A1 - Faute individuelle – atteinte à personne – Injures, atteinte à la considération sur les réseaux sociaux avec circonstances très aggravantes

Sanction : 8 dates fermes / 4 dates avec sursis

Pénalité financière : 600 €

Dossier 21H15 :

Retrait : Marc MOREAU

Match : U18F 1ERE DIV

Concerné : Officiel A

Club : Club A

Motif retenu : A3 - Faute individuelle - atteinte à personne - Atteinte à la considération et menaces verbales avec circonstances aggravantes (faits commis par une personne ayant responsabilité)

Sanction : 5 dates fermes / 5 dates avec sursis

Pénalité financière : 450 €



Dossier 21H16 :

Retrait : Marc MOREAU

Match : U18F 1ERE DIV

Concerné : Arbitre

Club : Club A

Motif retenu : A2 - Faute individuelle - atteinte à personne - Atteinte à la considération

Sanction : 2 dates fermes / 1 date avec sursis

Pénalité financière : 150 €

Dossier 21H07 :

Retrait :

Match : U18M 1E DIV TER

Concerné : Club

Club : Club B

Motif retenu :

Sanction : Relaxe

Pénalité financière : 0 €

Dossier 21G82 :

Retrait :

Match : U15M 1E DIV TER

Concerné : Joueur mineur

Club : Club B

Motif retenu : A2 - Faute individuelle - atteinte à personne - injures et atteinte à la considération

Sanction : 3 dates fermes

Pénalité financière : 180 €

Dossier 21G83 :

Retrait :

Match : U15M 1E DIV TER

Concerné : Joueur mineur

Club : Club B

Motif retenu : A2 - Faute individuelle - atteinte à personne - injures et atteinte à la considération

Sanction : 3 dates fermes

Pénalité financière : 180 €



Dossier 21H03 :

Retrait :

Match : U15M 1E DIV TER

Concerné : Officiel A

Club : Club B

Motif retenu :

Sanction : Relaxe

Pénalité financière : 0 €

Dossier 21H08 :

Retrait : Pierre JOLIVET

Match : U18M 1E DIV TER

Concerné : Responsable de salle

Club : Club A

Motif retenu : C2 - Faute individuelle - atteinte à l'éthique du sport - Manquement à sa charge pour un responsable de salle

Sanction : Avertissement

Pénalité financière : 30 €

Dossier 21G98 :

Retrait : Marc MOREAU

Match : U18M 1E DIV TER

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A5 - Faute individuelle - atteinte à personne - Brutalité intentionnelle dangereuse et sans retenue après provocation

Sanction : 6 dates fermes / 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 270 €

Justine GAC
Présidente de séance